



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4211

Attribution de subventions de fonctionnement général (2èmes tranches) pour la Maison des jeunes et de la culture Presqu'île Confluence, 28, quai Rambaud - Lyon 2e et la MJC Montchat, Espace Elsa Triolet - 53, rue Charles Richard - Lyon 3e pour un montant total de 534 471 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINÉ (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4211 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL (2EMES TRANCHES) POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PRESQU'ILE CONFLUENCE, 28, QUAI RAMBAUD - LYON 2E ET LA MJC MONTCHAT, ESPACE ELSA TRIOLET - 53, RUE CHARLES RICHARD - LYON 3E POUR UN MONTANT TOTAL DE 534 471 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/3635 du 29 janvier 2018, vous avez approuvé l'attribution par la Ville de Lyon de subventions de fonctionnement général aux 12 MJC de Lyon et à l'association « Com'expression », en application des conventions-cadres signées entre la Ville de Lyon et ces associations pour la période 2015-2020.

De par la diversité des activités proposées, notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture et du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations, tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

En proposant une offre de services aux publics innovante et adaptée aux besoins des territoires, ces associations sont des lieux de croisement et de rencontre entre les habitants, contribuant ainsi au vivre-ensemble dans les quartiers, et plus globalement à la cohésion sociale et au développement équilibré de notre cité.

La MJC Presqu'île Confluence et la MJC Montchat ont de plus renouvelé leur engagement dans le partenariat avec la Ville de Lyon, dans le cadre de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires qui sera mise en place à compter de la rentrée de septembre 2018.

Ces associations contribuent ainsi pleinement à la richesse du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants lyonnais et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et la convention territoriale de Lyon ;
- Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la CAF du Rhône ;
- La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) de Lyon ;
- Le contrat local de santé (CLS) de Lyon.

Les conventions-cadres constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre de ce partenariat en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du

conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Pour ce qui concerne les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général, je vous rappelle les modalités approuvées pour l'année 2018 :

- attribution d'une première tranche de la subvention de fonctionnement général. Cette première attribution a été approuvée par le conseil municipal par sa délibération n° 2018/3635 du 29 janvier 2018 ;
- puis versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du Conseil municipal au vu des conclusions des rencontres de dialogue de gestion.

A l'instar des années précédentes, les dialogues de gestion avec les services municipaux permettent de faire un point précis avec chacune des MJC sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année écoulée. Ces rencontres permettent également d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations afin d'anticiper sur d'éventuelles difficultés.

Au vu du constat que la MJC Presqu'île-Confluence et la MJC Montchat sont en mesure de répondre aux attentes conventionnelles et que les objectifs propres à chaque association sont atteints ou réorientés d'un commun accord avec la Ville de Lyon, je vous propose d'attribuer une deuxième tranche de subvention de fonctionnement à ces deux associations.

Pour ce qui concerne les autres MJC de Lyon, je vous rappelle que vous avez d'ores et déjà approuvé les deuxièmes tranches de subvention de fonctionnement général au titre de l'année en cours lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre dernier.

Vu la délibération n° 2018/3635 du 29 janvier 2018 ;

Vu les conventions-cadres 2015/2020 liant la Ville de Lyon et les MJC ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 3^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- L'attribution de la deuxième tranche d'une subvention de fonctionnement général au titre de l'année 2018 à la MJC Presqu'île confluence et à la MJC Montchat, est approuvée comme suit :

	2 ^{ème} tranche 2018	TOTAL 2018	TOTAL 2017 (rappel)
Maison des Jeunes et de la culture Presqu'île Confluence	217 527 €	749 659 €	600 432 €
Maison des jeunes et de la culture de Montchat	316 944 €	626 232 €	387 831 €

TOTAL	534 471 €	1 375 891 €	988 263 €
--------------	------------------	--------------------	------------------

- 2- Le modèle type de convention d'application à signer avec les deux associations pour lesquelles des conventions-cadres ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense en résultant, soit 534 471 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41892 - nature 6574 - fonction 422, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 72988 - nature 6574 – fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY